

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 6 octobre 2023

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Yolande LAFRANÇAISE, Christophe MONELLS, Vanessa ALBERICH, Monique MORELL, Alain GRIEU, Michel CUGULLERE, Caroline LANGLAIS

Absents excusés : Mme Dominique TEXTORIS ayant donné procuration à Mme Laurence AUSINA

Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à Mme Marie DARNER

Mme Brigitte LESIEUR ayant donné procuration à M. Alain GRIEU

M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à Mme Carmen ARANEGA

Mme Frédérique CUGULLERE, excusée

Secrétaire de séance : Lucy FERRER

2023/05/05 : Lotissement La Grange rétrocession de parcelles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le lotissement de La Grange est achevé et qu'il convient de transférer dans le domaine public communal la voie privée de ce lotissement ainsi que des parcelles en nature d'espaces verts ;

Considérant qu'il appartient à la commune d'acquiescer à l'euro symbolique les parcelles concernées dont les propriétaires sont : la SARL Domaine de la Grange (60 parcelles) et la SAS ICADE (1 parcelle) qui ont sollicité par écrit la commune le 14/09/23.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** l'acquisition foncière à l'euro symbolique de la parcelle AD 300 à la SAS ICADE dont le descriptif est joint en annexe ;
- **D'APPROUVER** l'acquisition foncière à l'euro symbolique des 60 parcelles dont le descriptif est joint en annexe à la SARL Domaine de la Grange ;
- **D'AUTORISER** après acquisition le classement de ces parcelles dans le domaine public communal ;
- **D'AUTORISER** le Maire à recevoir l'acte authentique de transfert de propriété ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 23 octobre 2023



Le Maire,

Laurence AUSINA

PUBLIÉ LE... 23 OCT. 2023